



# Compte-rendu CSE Du 21 Mars 2024

Élus CFDT présents : SACCONNE Cécile  
PLOMB Laurent

RS employés : RIZKI Sana

RS cadre excusée : ROUBAUD Nathalie

Rapporteur : SACCONNE Cécile

En l'absence de Mme MARTIN la présidente, c'est M. ERNY qui préside la séance du jour.

## Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du CSE du 15 octobre 2023, du 16 novembre 2023 et du 08 décembre 2023
2. Compte-rendu de la commission économique du 21 février 2024 avec annexes (pour avis)
3. Politique de rémunération 2024 (pour avis)
4. Lancement de la campagne EAE2024 (pour avis)
5. Dispositif de lutte contre la fraude interne - extension sur le processus de la paie (pour avis)
6. Journée de solidarité 2024 (pour avis)
7. Règlement intérieur du CSE (pour avis)
8. Organisation du service accueil durant les travaux de Pertinax (pour avis)
9. Pilotage de t'accueil physique : répartition des missions (pour avis)
10. Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP!2024 (pour avis)
11. Réalisation d'heures supplémentaires (pour avis)
12. Projet Managérial de la CPAM des Alpes- Maritimes (pour information)
13. ARPEGE - point d'avancement (pour information)
14. Anonymisation des courriers sortants (pour information)
15. Changement d'outil à Sophia (information orale)
16. Score index égalité professionnelle 2023 de la CPAM (information orale)
17. Questions diverses

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DETAILS	COMMENTAIRE / POSITION DE LA CFDT
<p><b>Approbation des procès-verbaux des réunions du CSE : Du 15 octobre 2023, du 16 novembre 2023 et du 08 décembre 2023</b></p>		<p>La délégation CFDT a voté favorablement</p>
<p><b>Compte-rendu de la commission économique du 21 février 2024 avec annexes (pour avis)</b></p>	<p>Chaque année, les comptes des organismes de l'Assurance Maladie font l'objet d'une compilation au niveau de la branche et d'une certification.</p> <p>Dans ce document, les comptes des gestions techniques, et d'autre part, des gestions administratives sont présentés. Il s'agit de gestions budgétaires qui sont régies d'avance par un budget, notamment les frais de personnel, les investissements et l'action sanitaire et sociale.</p> <p>La Direction est également légalement tenue de faire un point sur la politique environnementale de l'Organisme qui s'inscrit dans le référentiel responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).</p> <p>Participation au concours CUBE, Chauffage &amp; climatisation, Dispositif de détection des fuites d'eau, Formation de l'ensemble des managers à la fresque du clima, Organisation du challenge « Poursuivons notre engagement » avec un axe sur la décarbonation : autant d'action qui ont mené à faire baisser notre empreinte carbone.</p>	<p><u>Intervention de M. ERNY</u> : Il félicite la CPAM des alpes maritimes pour les économies d'énergies réalisées et l'impact (à notre échelle) sur notre environnement. Ils invitent donc les agents à poursuivre leurs efforts et informe maintenir les dispositifs actuels.</p> <p>Une petite précision apportée sur les « dépenses immobilières incorporelles » cité dans le document. Mme MALEUVRE précise « qu'il s'agit de dépenses de classe 2, comme des licences par exemple. »</p> <p>La délégation CFDT a voté favorablement</p>
<p><b>Politique de rémunération 2024 (pour avis)</b></p>	<p>La politique de rémunération 2024 fait suite à la signature d'un nouveau Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) avec la Caisse Nationale en 2023.</p> <p>Après l'augmentation de la valeur du point en 2023, l'UCANSS n'a, à l'heure actuelle, pas annoncé de nouvelle mesure générale ou catégorielle pour 2024. Les négociations relatives à la classification ont repris mais nous ne disposons à ce jour pas de visibilité sur leur aboutissement.</p>	<p><u>Intervention de M. ERNY</u> qui précise qu'au mois de juin un dialogue de gestion sera initié qui pourrait perdurer jusqu'en mi 2025.</p> <p><u>Intervention de M. MALEUVRE</u>: qui souhaite aussi rendre attractif et fidéliser les agents en poste (en prenant exemple les agents PE).</p> <p><u>Intervention de M. PLOMB</u>: « la CDFT se dit vigilante quant à l'attribution des points de compétences par les managers et fera si nécessaire, des remontées de terrain concernant cette politique de rémunération »</p>

	<p><b><u>Nouveauté de la politique de rémunération 2024 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renoncement de la proratisation de la prime d'accueil</li> <li>-Appels externes pour des postes de techniciens de prestations (appels en accueil ou autres service de BO) et plus uniquement de la PFS.</li> <li>-Prime de résultat : à l'instar de la prime d'intéressement, cette prime sera versée dans la même périodicité, sur conditions de résultats aux managers de niveau 8 et 9.</li> <li>-Evaluation du télétravail : évaluation qualitative et quantitative. En cas de baisse de production, l'agent pourra être convoqué à une évaluation. Une réduction ou une suppression du télétravail pourra être décidé.</li> <li>-Suite au EAE, les mesures salariales pourraient être appliquées sur la paye du mois d'octobre.</li> </ul>	<p>La délégation CFDT a voté favorablement</p>
<p><b>Lancement de la campagne EAE2024 (pour avis)</b></p>	<p>La période de réalisation des Entretiens Annuels d'Evaluation et des Entretiens Professionnels est fixée du 15 avril au 31 juillet 2024.</p> <p>La dernière version de l'application ALINEA2, livrée le 26 septembre 2023, n'apporte aucune modification majeure pour les utilisateurs.</p> <p><u>Les attendus 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Tous les salariés présents au cours de la campagne d'évaluation devront bénéficier d'un Entretien Annuel d'Evaluation (ou d'Accompagnement le cas échéant).</li> <li>-Tous les salariés présents devront également bénéficier d'un entretien professionnel « périodique » ou de « bilan » en fonction de son ancienneté au sein de l'Organisme. La liste des agents concernés sera envoyée aux Responsables de Service par le Pôle RH/Formation.</li> </ul>	<p>La délégation CFDT a voté favorablement</p>
<p><b>Dispositif de lutte contre la fraude interne - extension sur le processus de la paie (pour avis)</b></p>	<p>La Lutte Contre la Fraude Interne (LCFI) existe depuis plus de 10 ans au sein des organismes d'Assurance Maladie.</p> <p>Mais elle souhaite étendre le périmètre de la lutte contre la fraude interne aux activités liées à la gestion de la paie.</p> <p>La CPAM des Alpes-Maritimes se réserve le droit de surveiller et d'effectuer des contrôles exhaustifs de l'utilisation faite des ressources et plus spécifiquement sur le</p>	<p>La délégation CFDT a voté favorablement</p>

	<p>processus de la paie. Une trace de ce contrôle est gardée pendant une période de 3 ans à l'issue de laquelle elle est détruite.</p> <p>Dans la situation d'une action disciplinaire ou contentieuse, ce délai peut aller jusqu'à 5 ans.</p> <p>Toute utilisation abusive ou illicite des ressources liées au processus de la paie pourra entraîner des sanctions disciplinaires telles que définies par le règlement intérieur.</p>	
<p><b>Journée de solidarité 2024 (pour avis)</b></p>	<p>S'agissant des modalités de compensation, le Code du travail précise qu'il peut s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit du travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai,</li> <li>- soit du travail d'un jour de repos R.T.T.,</li> <li>- soit de toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées par application des dispositions conventionnelles ou modalités d'organisation des entreprises.</li> </ul> <p>Sur la base des recommandations du COMEX, en aucun cas, la journée de solidarité ne peut être effectuée un jour de congé légal.</p>	<p><u>Intervention de Mme MALEUVRE pour préciser et appuyer le point suivant</u> : « Pour les agents souhaitant le fractionnement, ils devront impérativement avoir 7h sur leur compteur Avant le 14/06/2024, à défaut un « jour exceptionnel » sera positionné. »</p> <p>La délégation CFDT a voté favorablement</p>
<p><b>Règlement intérieur du CSE (pour avis)</b></p>	<p>Mise à jour du document en remplaçant principalement le terme « directeur » par « directrice », en supprimant le paragraphe de la commission restauration qui n'a plus lieu d'être.</p>	<p><u>Intervention de Mme RIZKI</u> : « la CFDT demande s'il était possible de recevoir l'ordre du jour au moins 15 jours et participer à l'élaboration au ordre du jour. »</p> <p><u>Mme MALEUVRE répond</u> : « qu'il faudrait que cela passe par une nouvelle négociation du règlement intérieur afin de modifier les délais de réceptions. Concernant l'élaboration de l'ordre du jour, il est établi entre le secrétaire et le président et ne peut donc pas être établi avec la présence de toutes les organisations syndicales. Cependant, nous pouvons soumettre des points à Mme la présidente ou à M. le secrétaire du CSE. »</p> <p>La délégation CFDT a voté favorablement</p>

<p><b>Organisation du service accueil durant les travaux de Pertinax (pour avis)</b></p>	<p>Les travaux actuellement en cours à Pertinax vont concerner au mois de juin prochain le rez-de chaussée de l'immeuble, avec des conséquences sur le positionnement des équipes ainsi que sur l'offre de services, pendant les 3 mois concernés.</p> <p>Les effectifs seraient répartis entre plusieurs sites, dont la grande majorité sur le site de Romain Rolland, qui demeurera un site non ouvert au public.</p> <p>Le site de Pertinax pourrait accueillir quotidiennement 2 agents, affectés au « guichet AME », pour la délivrance des cartes et le dépôt des dossiers.</p> <p>Pour les rendez-vous physiques : Dépôt sur les permanences existantes avec renforcement de leur fréquence et Ajout d'une permanence à l'Arénas sur le site de la CARSAT.</p>	<p><u>Intervention de Mme RIZKI</u>: « Un cadre sera-t-il présent pendant les travaux pour les 2 agents ? »</p> <p>La direction répond que le dispositif actuel de sécurité est bien maintenu pendant les travaux (soit 4 agents de sécurité). Il y a bien un cadre sur site qui est le responsable adjoint du centre de Pertinax. Au besoin les cadres des accueils seront bien entendu à disposition et présents par téléphone et/ou Zoom et pourront se déplacer si nécessaire.</p> <p>La délégation CFDT a voté favorablement</p>
<p><b>Pilotage de t'accueil physique : répartition des missions (pour avis)</b></p>	<p>Ce point stipule la répartition du nouveau pilotage de l'accueil physique.</p>	<p>En raison de l'absence de documents précis et devant les nombreuses remontées des agents d'accueil, le vote et la discussion de ce point seront fait lors d'un CSE prochain.</p> <p>Il est demandé à la direction que lors de ce prochain CSE, un projet plus précis avec les inquiétudes des agents soit présenté.</p> <p>La délégation CFDT n'a donc procédé à aucun vote.</p>
<p><b>Document unique d'évaluation des risques professionnels DUERP 2024 (pour avis)</b></p>	<p>Le Document Unique de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes concerne l'année 2023 recouvrent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la notion d'Unité de travail. Il peut ainsi s'agir d'un poste de travail, d'un type de poste occupé par plusieurs salariés ou encore d'une situation géographique de travail ;</li> <li>• l'inventaire des risques par unité de travail ou par situation géographique ;</li> <li>• le classement des risques par notion de gravité et de fréquence ;</li> <li>• les propositions d'actions de prévention ;</li> <li>• l'échéance de la mise en œuvre de ces actions</li> </ul>	<p>La délégation CFDT a voté favorablement</p>

<p><b>Réalisation d'heures supplémentaires (pour avis)</b></p>	<p>Après le succès des heures supplémentaires proposées fin 2023, et afin de mieux répartir la charge de travail, la Direction propose de réaliser deux séances d'heures supplémentaires en ce printemps 2024 : le 23 mars 2024 et le 13 avril 2024.</p> <p>Cela concerne des activités réalisables le samedi. Ceci exclut donc les activités de PFS ou de rendez-vous téléphonique / physique. Toutefois, une activité de préparation des rendez-vous est envisageable.</p> <p>Les heures supplémentaires s'effectueraient le samedi, de 8h00 à 13h00 sans pause repas, et uniquement au volontariat.</p> <p><u>La réalisation d'heures supplémentaires est possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'ensemble des sites, sous réserve de la présence d'un cadre et d'un nombre suffisant d'agents</li> <li>- en télétravail pour les personnes déjà équipées</li> </ul>	<p><u>Intervention de M. PLOMB</u> : « est-il prévu d'autres dates pour les heures supplémentaires à la demande de nombreux agents ? »</p> <p><u>Réponse de Mme MALEUVRE</u> : il n'est pas prévu d'autres dates pour le moment. Les heures supplémentaires engendrent de la fatigue pour les agents et demande une certaine gestion, ainsi uniquement deux dates ont été retenues à ce jour.</p> <p>Mme MALEUVRE précise que les mandats syndicaux, les crédits d'heures et le temps exceptionnel ne sont pas pénalisants à la réalisation des heures supplémentaires.</p> <p><b>La délégation CFDT a voté favorablement</b></p>
<p><b>Projet Managérial de la CPAM des Alpes-Maritimes (pour information)</b></p>	<p>Ce projet managérial permet à l'ensemble du collectif managérial de prendre part et de s'investir dans le développement d'actions concrètes adaptées à leurs besoins et leurs attentes au quotidien, sans oublier indirectement à ceux issus de leurs équipes.</p> <p>Favorisée lors des « Managériales » de juin 2023, la démarche collaborative et participative a été initiée à travers l'animation de 10 ateliers réunissant l'ensemble de la ligne managériale. Ceux-ci ont permis de faire émerger 67 actions à mettre en place.</p> <p>Afin de poursuivre cette dynamique de co-construction, la Direction a décidé de confier le lancement et l'animation du comité de pilotage du projet managérial à un stagiaire de l'EN3S Monsieur Loïc COPINE-CASU.</p> <p>Les prochaines managériales qui auront lieu en Juin 2024 : ce sera le moment de faire un bilan et un zoom sur les orientations 2024 et les perspectives 2025-2027.</p>	
<p><b>ARPEGE - point d'avancement (pour information)</b></p>	<p>Déploiement de l'applicatif hautement encadré par la CNAM. Ils ont engagé un programme de refonte du système d'information permettant le traitement des indemnités journalières maladie et ATMP.</p> <p>Ce logiciel qui permettra la liquidation des IJ pour tous les salariés, sera mis en application mi-novembre 2024.</p> <p>Les formations quant à elles débiteront en mai 2024.</p> <p>Les agents n'auront pas à se déplacer dans d'autres centres ou autres départements pour être formé.</p>	<p>Ce projet sera présenté pour vote lors d'un prochain CSE.</p>

<p><b>Anonymisation des courriers sortants (pour information)</b></p>	<p>Dans le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), au travers de l'article L111-2 : « Toute personne a le droit de connaître le prénom, le nom, la qualité et l'adresse administratives de l'agent chargé d'instruire sa demande ou de traiter l'affaire qui la concerne ; ces éléments figurent sur les correspondances qui lui sont adressées. Si des motifs intéressant la sécurité publique ou la sécurité des personnes le justifient, l'anonymat de l'agent est respecté ».</p> <p>La Direction de la caisse primaire des Alpes Maritimes souhaite mettre en place une mesure permettant à la fois de répondre à ces obligations réglementaires tout en préservant les agents.</p> <p>Après validation de la CNAM, la Directrice de la relation client, confirme la possibilité d'utiliser le prénom + 1er Lettre du nom en lieu et place du nom complet de l'agent émetteur du courrier.</p> <p>Cette procédure, en cours de test sur des agents du service GDOC, pourrait être confirmée et au besoin étendue à d'autres services.</p>	<p><u>Intervention de M. PLOMB</u> : « La CFDT se félicite de cette anonymisation qui garantit une sécurité pour les agents. »</p>
<p><b>Changement d'outil à Sophia (information orale)</b></p>		<p><u>Intervention de M. ERNY</u> : suite à des milliers de remontées, l'outil PEGA sera arrêté au 17/09/2024. Au 18/09/2024 une autre application sera mise en place par les informations de la CNAM et les remontées locales.</p> <p>Ce nouvel outil sera présenté dans un prochain CSE pour vote.</p>
<p><b>Score index égalité professionnelle 2023 de la CPAM (information orale)</b></p>		<p><u>Intervention de Mme MALEUVRE</u> : qui se félicite du score de la CPAM des alpes maritimes qui est de 95%.</p>
<p><b>Questions diverses</b></p>		<p><u>Intervention de Mme MALEUVRE</u> :</p> <p>Le Challenge « bouge » débutera le 25/03/2024 pour finir le 12/04/2024. A l'issue de ce challenge, un don sera fait à une association.</p> <p><u>La délégation CFDT intervient</u> sur le service invalidité pour lequel nous n'avons plus aucun retour.</p>

M. ERNY explique que la directrice Mme MARTIN est en contact constant et régulier avec le directeur de la CPAM du VAR et travaillent toujours à réduire les délais de traitement et le suivi des dossiers.

La délégation CFDT interpelle sur la question des critères d'admissions pour les colonies d'hiver.

M. HAUSNER indique qu'il faut se rapprocher du responsable de la section jeunesse.

La délégation CFDT interpelle la direction afin de savoir si des réflexions ont pu aboutir concernant le réfectoire, comme évoquer lors d'un précédent CSE.

M. ERNY répond par la négative, que pour le moment, il s'agit d'un lieu de restauration et qu'aucune autre utilité n'est à l'ordre du jour.